

Le maire de la commune a de nouveau pris un arrêté de police pour interdire l'accès au centre d'enfouissement et de tri aux véhicules de plus de 26 tonnes. Mais l'État ne l'entend pas de cette oreille. Le va-et-vient des semi-remorques se poursuivait normalement hier

Viggianello de retour dans l'actualité. Hier matin, à l'entrée de la route qui mène au centre d'enfouissement et de tri, quatre véhicules de gendarmerie étaient stationnés dès 7 heures. Une présence policière loin d'être passée inaperçue. Lundi, le maire de Viggianello Joseph Pucci a signé pour la seconde fois, depuis le mois de mars, un arrêté de police pour interdire la circulation sur la route de Tepparella aux véhicules de plus de 26 tonnes, afin d'assurer la sécurité des personnes.

Une disposition que conteste la préfecture de Corse, qui rétorque que cet arrêté a été pris pour empêcher l'évacuation des balles de déchets, réparties sur des sites situés sur l'ensemble de la Corse, vers Viggianello.

#### L'État conteste l'arrêté de police du maire

La motivation principale de la municipalité est claire : « Nous ne voulons pas de semi-remorques qui dépassent les 26 tonnes. Hier, dix véhicules de 40 tonnes et six de 26 tonnes sont venus sur le site pour y déverser les déchets », indique Jean Pereney, premier adjoint de la commune, pendant

que les poids lourds repartent sur la RT 40 sous les yeux des gendarmes. « Le maire et son adjoint sont officiers de police judiciaire. Tant que cet arrêté n'est pas attaqué, il est applicable. Aujourd'hui, on nous signale qu'il y a les gendarmes, donc nous sommes venus voir ce qui se passe », réagit l'Élu, qui dit s'exprimer au nom de la commune, le maire Joseph Pucci n'étant pas présent.

Selon Jean Pereney (qui est également vice-président du conseil communautaire en charge des déchets, ndr), la route qui mène au centre ne permet pas les croisements de véhicules. « Il y a quatre ans, une remorque s'est détachée et a failli provoquer un accident », remarque-t-il.

En 2015, la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo avait fait une demande auprès de l'État, de la Collectivité territoriale de Corse et du département pour obtenir des subventions afin de réhabiliter la route, mais elle n'en avait obtenu aucune. « On est vraiment dans un État de non-droit quand cela concerne le Valinco. Cet arrêté doit être appliqué, et les forces de l'ordre reçoivent comme consignes de la part de l'État de ne pas le mettre à exécution, tempête le premier ad-



Un dispositif de gendarmerie surveillait, hier matin, l'entrée du site d'enfouissement de Viggianello, que les semi-remorques transportant les déchets ont pu rallier sans encombre. A.-F.-I.

joint. Le rôle des gendarmes est de faire respecter un arrêté de police et non de faire obstruction à son application. »

Hier, les gendarmes n'étaient manifestement pas là pour faire appliquer l'arrêté, mais plutôt pour prendre la température, au cas où. « Nous sommes présents pour exercer notre mission de maintien de l'ordre public, ont solement commenté les militaires mobilisés hier. On pouvait penser qu'un blocage aurait lieu. » Ils sont repartis vers 10 h 30.

Seulement deux membres du collectif Valinco Lindu étaient présents. Personne n'a bloqué l'accès des camions qui ont conti-

nué à transiter vers le site durant toute la matinée.

#### Réunion avec le préfet lundi

Ces deux derniers mois, du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences sur l'activité, le centre n'a reçu en moyenne « que » 200 tonnes de déchets quotidiens. Mais, depuis une semaine, ce sont 350 à 400 tonnes qui sont déversées sur le site chaque jour. « Ce sont les 5 000 tonnes de balles qui n'ont pas pu être exportées vers Nice qui sont acheminées petit à petit vers Viggianello. Le site d'enfouissement

de déchets de Prunelli les a refusés, assure Jean Pereney. Le préfet s'était pourtant engagé auprès du maire, le 7 avril, à ne pas les envoyer à Viggianello », jure-t-il.

« On voit arriver des semi-remorques de 40 tonnes, alors que le trafic et le transport des balles pourraient s'effectuer avec des 26 tonnes. Ce fonctionnement a bien été mis en place lors du premier arrêté de police pris le 28 mars. » Un arrêté rapidement cassé par le tribunal administratif. « Car, en toile de fond, il y a une autre volonté, celle d'envoyer les balles », enchaîne le premier adjoint.

« On est piégé, le territoire du Valinco est sacrifié. Le maire

d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, se félicite d'avoir débarrassé le site de Saint-Antoine. Mais cela se fait aux dépens de la population du Valinco », s'insurge-t-il.

De son côté, la préfecture de Corse maintient sa position. Elle demande que l'arrêté de police soit retiré. La commune de Viggianello est dans l'attente de voir s'il va être invalidé au tribunal administratif de Bastia. « Nous avons une réunion avec le préfet en visioconférence lundi prochain pour discuter de cet arrêté », confie Jean Pereney.

Contactés hier après-midi par nos soins, la préfecture et le Syvadec n'ont pas donné suite.

Avant l'année 2015, qui a sonné le début de la crise des déchets en Corse, ce sont 35 000 tonnes qui ont été enterrées en moyenne chaque année sur le site situé sur la commune de Viggianello.

Cette même année, ce chiffre avait bondi pour atteindre 60 000 tonnes. En 2018, il avait explosé puisque ce sont 126 000 tonnes de déchets qui avaient été ensevelies au centre d'enfouissement et de tri. En 2019, 105 000 tonnes avaient été entoufées avant le blocage du 8 novembre.

ANGE-FRANÇOIS ISTRIA